

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-04-17-00664 Référence de la demande : n°2024-00664-031-001

Dénomination du projet : Caractérisation des mouvements entre les différentes zones de distribution des Tortues vertes dans la rivière de Cayenne et le fleuve Montsinéry.

Lieu des opérations : -Département : Guyane -Commune(s) : 97300 - Cayenne.97356 - Montsinéry-Tonnegrande.

Bénéficiaire : GEPOG Benoit de Thoisy - Groupe d'Étude et de Protection des Oiseaux en Guyane (GEPOG)

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'étude porte sur l'écologie des Tortues vertes qui fréquentent la zone estuarienne et de balancement des marées sur les deux cours d'eau Fleuve de Montsinéry et Rivière de Cayenne, en Guyane.

En lien avec la construction du nouveau pont du Larivot, l'étude est destinée à mieux connaître les effectifs en présence, la répartition des individus, et leurs déplacements dans cet habitat, spécialement les individus juvéniles trouvés dans ce secteur.

A cette fin, la demande de dérogation porte sur la capture temporaire de 4 individus de manière à les équiper de balises permettant d'en réaliser ensuite un suivi télémétrique, venant en complément d'un suivi par photo-identification. Outre les connaissances apportées sur l'exploitation du milieu par ces tortues, l'étude permettra d'évaluer plus globalement les incidences de la construction du pont du Larivot sur le comportement de ces animaux.

Les animaux seront capturés à l'aide d'un filet ou d'une époussette par l'équipe dédiée du GEPOG, et manipulés avec soin pour être équipés d'émetteurs radio par Benoît de Thoisy, docteur vétérinaire détenteur d'une habilitation animale niveau 1 et familier de ces animaux.

Le CNPN délivre un avis favorable à cette demande de dérogation pour la capture temporaire et le relâché dans le même habitat des animaux équipés.

Les résultats de ces travaux devront faire l'objet de communications adaptées.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 28 juin 2024

Signature :



Le président